

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Commission Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 25 mars 2019  
Séance du 5 mars 2019

**28**

**Musée Gallé-Juillet - Règlement du jeu-concours de la Nuit des musées 2019**

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM N'DIAYE, MARTIN, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. BOUADDI, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE

Pouvoir à :

M. CABARET

M. BELMHAND

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DUHIN

Pouvoir à :

M. N'DIAYE

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MARTIN

M. AKABLI

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

Mme CARLIER

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. SERTAIN

Pouvoir à :

M. NATANSON

M. FACCHINI

Pouvoir à :

Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. RIFI SAIDI	1

- **Rapport de présentation :**

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Dans le cadre de la Nuit des musées, le musée Gallé-Juillet organise un jeu-concours le samedi 18 mai 2019.

Le but du jeu est de répondre à des questions sur le thème « Coup de théâtre ! », en lien avec l'histoire du musée et ses collections. Les visiteurs devront se rendre dans les salles de la maison Gallé-Juillet et de la maison de la faïence afin de compléter leur bulletin de jeu.

Un tirage au sort parmi les bonnes réponses désignera les 3 gagnants de la soirée. Ils recevront des lots à caractères littéraire et culturel d'une valeur globale de 100 €.

Il vous est proposé d'accepter l'organisation de ce jeu-concours à l'occasion de la Nuit des musées.

Vous êtes appelés à voter.

1/2

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 5 mars 2019,  
 Vu le règlement ci-annexé,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de proposer un jeu-concours sur le thème « Coup de théâtre ! » à l'occasion de la Nuit des musées le samedi 18 mai 2019.

**Article 2** : d'imputer les dépenses correspondant à l'achat des lots sur le budget 322/6714/NUITMUSEE/CC, bourses et autres prix.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Date d'affichage : 26 MARS 2019	Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :
	Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29/03/19  
 et publication ou notification le 29/03/19  
 affiché le 26/03/19  
 CREIL, le 29/03/2019

*[Signature]*  
 Maire de Creil  
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

*[Signature]*  
**Francis LE PAPE**